

■ **Résidence Jurigoz**, à Lausanne, société anonyme, opérations immobilières (FOSC du 26.02.2003, p. 16). Statuts modifiés le 14 février 2003. Capital-actions réduit, au sens de l'art. 732 CO, de CHF 300'000 à CHF 100'000 par l'annulation de 2'000 actions nominatives de CHF 100. L'accomplissement des formalités prescrites aux art. 732 à 734 CO a été constaté par acte authentique du 28 avril 2003. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité.

Journal no 5022 du 22.05.2003
(01010774 / CH-550.0.140.962-0)